

Les programmes spécialisés et autres initiatives individualisées : la place du « droit d'être soigné.e » dans le système judiciaire pénal

Résumé

Il y a, depuis quelques années, une importante croissance des programmes spécialisés et autres formes de justice individualisée aux besoins des personnes accusées (tribunaux de la santé mentale, de la toxicomanie, de l'itinérance, etc.) Se basant sur de nouvelles façons de faire et sur un rôle renouvelé des acteurs du système judiciaire, ces initiatives proposent une vision de la justice où la personne accusée peut entreprendre un changement de vie. Le système judiciaire y devient un lieu, parmi d'autres, pour intervenir sur les problèmes sociaux.

Dans un contexte où plusieurs groupes sont surreprésentés devant les tribunaux criminels, est-ce que d'offrir des alternatives pour accompagner les personnes est une solution ou est-ce qu'il s'agit plutôt, contrairement à ses objectifs affichés, d'une nouvelle façon de leur ouvrir les portes du système judiciaire? Nous répondrons à cette question en posant l'hypothèse de la mise à l'écart de certains principes du droit criminel au profit d'un « droit à être soigné.e » par l'intermédiaire des structures du système pénal.

Dominique BERNIER

Dominique Bernier est membre du Barreau du Québec depuis 2008 et elle détient un doctorat de l'Université d'Ottawa. Ses études doctorales portaient sur les pratiques de contrôle et les interventions du système judiciaire pour les usagers de drogue et d'alcool. Elle est actuellement professeure au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches portent aussi sur le processus judiciaire pénal et les effets de la renonciation aux droits, l'auto-représentation et l'accès à la justice, la reconnaissance de la violence conjugale, etc.



Jeudi 6 février 2020

11h45 – 12h30

Carrefour des arts et des sciences, Université de Montréal

Pavillon Lionel-Groulx, **local C-2059**

3150, rue Jean-Brillant (Montréal)